

**LIVRET À CONSERVER  
INFORMATIONS UTILES  
TOUT AU LONG DE L'ANNEE**

Le Directeur  
Père Bruno LECOIN

Aux Parents d'Elèves,

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à Saint-Michel pour l'éducation de vos enfants. Les membres des équipes éducative, administrative et technique auront à cœur de poursuivre la mission de notre Etablissement en partenariat avec vous : la formation de vos enfants et leur éducation chrétienne.



## POUR CONTACTER L'ETABLISSEMENT

### OUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS : 22 AOUT 2017 A 9 H

Merci de ne pas appeler avant cette date.

Merci également de ne pas déposer de courrier dans la boîte aux lettres du 27 faubourg des Balmettes, **du 14 juillet au 21 août 2017**. Pendant cette période de fermeture administrative, envoyez votre correspondance à :  
**Lycée Saint Michel - BP 257 - 74007 ANNECY Cedex**

### NOUS CONTACTER TOUT AU LONG DE L'ANNEE

<b>Par courriel de préférence</b>	Pour toutes demandes	<a href="mailto:contact@st-michel.fr">contact@st-michel.fr</a>
	Pour signaler une absence	<a href="mailto:absences@st-michel.fr">absences@st-michel.fr</a>
	Vous pouvez contacter les personnels de St-Michel via le site internet, rubrique « contactez-nous »	
<b>Par téléphone</b>	Accueil standard	04 50 45 05 20
	Pour signaler une absence	04 50 45 05 20 + Taper 1
	Pour le restaurant scolaire et le primaire	04 50 45 05 20 + Taper 2
	Pour le secrétariat scolaire	04 50 45 66 16
	Pour le secrétariat du Directeur adjoint	04 50 05 82 03
	Pour le service comptabilité	04 50 45 22 28
	Pour une inscription à l'école	04 50 45 05 20
	Pour une inscription en collège, lycée ou BTS	04 50 45 62 61
<b>Site internet</b>	Nombreuses informations, actualité, contacts,...	<a href="http://www.st-michel.fr">www.st-michel.fr</a>
<b>Réseaux sociaux</b>	 <a href="https://facebook.com/saintmichelannecy/">facebook.com/saintmichelannecy/</a>	 <a href="https://twitter.com/stmichelannecy">twitter.com/stmichelannecy</a>

**Attention** : pensez à préciser dans chacune de vos communications : **nom, prénom et classe de l'enfant concerné**

### INFORMATION IMPORTANTE - PASS'REGION

**Elève déjà lycéen en 2016-17 : attention, la carte M'RA n'est plus valable depuis le 1<sup>er</sup> juin, vous devez impérativement faire la demande du nouveau Pass'Region avant le 13 Juillet !**

2 modalités pour faire la demande du Pass'Region :

- Application « PASS REGION » à télécharger depuis un smartphone (modalité vivement recommandée)
- Par Internet « [jeunes.auvergnhonealpes.fr](http://jeunes.auvergnhonealpes.fr) ».

## RENTREE DES CLASSES

Internat	Jeudi 31 août 2017 à partir de 16h00	
Maternelle	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre à 8h30 : Noms de A à G Lundi 4 septembre à 8h30 : Noms de H à Z	Portail des Maternelles Rue des jardins
Primaire	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre à 8h15 : accueil et début des cours	Portail du Primaire Rue des jardins
Sixièmes	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre - 8h à 12h Accueil et distribution des livres – <b><i>Pas de cours l'après-midi</i></b>	(cour 6e-5e) Salle Brisson
Cinquièmes	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre - 13h30 à 16h30 Accueil et distribution des livres - <b><i>Pas d'étude le 1<sup>er</sup> septembre</i></b>	(cour 6e-5e) Salle Brisson
Quatrièmes	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre - 13h30 à 16h30 Accueil et distribution des livres <b><i>Pas d'étude le 1<sup>er</sup> septembre - Début des cours : Lundi 4 sept. à 8h</i></b>	Préau des 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup> Au fond de la grande cour
Troisièmes	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre - 9h à 12h : Accueil et distribution des livres <b><i>Pas de cours l'après-midi - Début des cours : lundi 4 septembre à 8h</i></b>	Préau des 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup> Au fond de la grande cour
Secondes	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre - 9h30 - 12 h : Accueil et distribution des livres <b><i>Pas de cours l'après-midi</i></b>	Auditorium St François de Sales
Premières	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre - 13h30	Auditorium St-François de Sales
Terminales	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre - 8h00 <b><i>Pas de cours l'après-midi</i></b>	Auditorium St-François de Sales
BTS 1 <sup>ère</sup> année	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre - 9h SN et SIO 1 <sup>ère</sup> année	Salle Louis Brisson 27 Fg des Balmettes
BTS 2 <sup>ème</sup> année	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre - 9h SN et SIO 2 <sup>ème</sup> année	Salle Louis Brisson 27 Fg des Balmettes

Les livres des lycéens sont distribués entre le 4 et le 6 septembre selon un planning communiqué le jour de la rentrée.

## VACANCES SCOLAIRES 2017-2018

### ZONE A - Académie de Grenoble

	DEBUT (après les cours)	FIN (Reprise des cours au matin)
Toussaint	Vendredi 20 octobre 2017	Lundi 6 novembre 2017
Noël	Vendredi 22 décembre 2017	Lundi 8 janvier 2018
Hiver	Vendredi 10 février 2018	Lundi 26 février 2018
Printemps	Vendredi 6 avril 2018	Lundi 23 avril 2018
Pont de l'Ascension	Pas de cours le vendredi 11 mai 2018 ( <i>rattrapage le 1<sup>er</sup> septembre 2017</i> )	
Début des vacances d'été	Vendredi 6 juillet 2018	

## RESULTATS AUX EXAMENS :

En raison des dates de publication des résultats, nous n'aurons pas ces informations au moment de l'impression de cette lettre. Nous vous invitons à les consulter sur Internet.

## REUNIONS D'INFORMATION DESTINEES AUX PARENTS

Classe	Date	Horaire	Lieu	Déroulé
Maternelles	Samedi 16 septembre	10h	Auditorium St-François de Sales	Présentation générale et réunion par classe avec les enseignants
CP - CE1 - CE2 - ULIS	Samedi 16 septembre	9h	Auditorium St-François de Sales	
CM1 - CM2	Mardi 12 septembre	18h	Auditorium St-François de Sales	
6 <sup>ème</sup>	Lundi 4 septembre	20h30	Auditorium St-François de Sales	Présentation générale de la division puis présentation, par classe, avec le professeur principal et les différents enseignants
5 <sup>ème</sup>	Lundi 4 septembre	18h	Auditorium St-François de Sales	
4 <sup>ème</sup>	Mardi 5 septembre	18h	Auditorium St-François de Sales	
3 <sup>ème</sup>	Mardi 5 septembre	20h30	Auditorium St-François de Sales	
2 <sup>nde</sup>	Vendredi 8 septembre	18h30	Auditorium St-François de Sales	Présentation générale puis par classe avec le professeur principal
1 <sup>ère</sup>	Jeudi 7 septembre	18h	Auditorium St-François de Sales	Présentation générale
Terminale	Jeudi 7 septembre	20h30	Auditorium St-François de Sales	
Tous niveaux	Mardi 3 octobre	20h	Salle Louis Brisson	Assemblée Générale de l'APEL
		21h	Salle Louis Brisson	Réunion des parents correspondants de classe

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'APEL

Mardi 3 octobre 2017 à 20h en salle Louis Brisson

**Tous les parents sont conviés à ce premier temps d'information sur les activités et projets de l'APEL.**

A 21h15 : Réunion des parents correspondants de classe

## PORTES-OUVERTES POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

Pour l'entrée à l'école maternelle et primaire	Samedi <b>18 novembre 2017</b> de 8h30 à 12h
Pour l'entrée en 6 <sup>ème</sup>	Samedi <b>18 novembre 2017</b> de 8h30 à 12h
Pour l'entrée en lycée	Vendredi <b>9 mars 2018</b> de 16h à 19h30
	Samedi <b>10 mars 2018</b> de 8h30 à 12h
Pour l'enseignement supérieur (BTS Informatique)	Mercredi <b>7 février 2018</b> de 16h à 20h
	Vendredi <b>9 mars 2018</b> de 16h à 19h30
	Samedi <b>10 mars 2018</b> de 8h30 à 12h

**Parents de Saint-Michel, soyez vigilants !**

**Si vous avez un nouvel enfant à inscrire pour septembre 2018, vous recevrez un formulaire d'intention d'inscription avant les vacances de Toussaint.**

## ORGANISATION

<b>Direction</b>	Directeur	Père Bruno LECOIN	<a href="mailto:secretariat@st-michel.fr">secretariat@st-michel.fr</a>	04 50 45 62 61
	Directrice école	Emmanuelle ESTRANGIN	<a href="mailto:emmanuelle-estrangin@st-michel.fr">emmanuelle-estrangin@st-michel.fr</a>	04 50 45 05 20
	Directeur adjoint collège et lycée	Jean-Marie BOASSO	<a href="mailto:jm-boasso@st-michel.fr">jm-boasso@st-michel.fr</a>	04 50 05 82 03
	Secrétaire générale et RH	Marianne QUINTON	<a href="mailto:marianne-quinton@st-michel.fr">marianne-quinton@st-michel.fr</a>	04 50 10 38 66
	Responsable des services généraux et Directeur délégué aux enseignements technologiques	Stéphane BEAUD	<a href="mailto:stephane-beaud@st-michel.fr">stephane-beaud@st-michel.fr</a>	04 50 45 05 20
	Responsable communication	Stéphanie Joly	<a href="mailto:stephanie-joly@st-michel.fr">stephanie-joly@st-michel.fr</a>	04 50 05 82 00
<b>Ecole</b>	Pour joindre l'école	Emmanuelle ESTRANGIN	<a href="mailto:emmanuelle-estrangin@st-michel.fr">emmanuelle-estrangin@st-michel.fr</a>	04 50 45 05 20
<b>Collège</b>	Division des benjamins 6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup>	Préfet : Julien ALLEGRE	<a href="mailto:julien-allegre@st-michel.fr">julien-allegre@st-michel.fr</a>	04 50 45 63 82
	Division des cadets 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>	Préfet : Vincent ROIG	<a href="mailto:vincent-roig@st-michel.fr">vincent-roig@st-michel.fr</a>	04 50 45 89 39
<b>Lycée</b>	Division des Secondes	Préfet : Nathalie CORIOU	<a href="mailto:nathalie-coriou@st-michel.fr">nathalie-coriou@st-michel.fr</a>	04 50 45 05 20
	Division cycle terminal (1 <sup>ère</sup> + terminale)	Préfet : Hélène BRUERE	<a href="mailto:helene-bruere@st-michel.fr">helene-bruere@st-michel.fr</a>	04 50 45 05 20
	CPE Responsable Vie scolaire	Ludovic MONTAURIOL	<a href="mailto:ludovic-montauriol@st-michel.fr">ludovic-montauriol@st-michel.fr</a>	04 50 45 05 20
	Absences	Pour signaler une absence	<a href="mailto:absences@st-michel.fr">absences@st-michel.fr</a>	Taper 1
<b>BTS</b>	Préfet	Jean-Luc PASQUIER	<a href="mailto:jl-pasquier@st-michel.fr">jl-pasquier@st-michel.fr</a>	04 50 45 36 52
<b>Internat</b>	Responsable	Père Thierry MARCOZ	<a href="mailto:thierry-marcoz@st-michel.fr">thierry-marcoz@st-michel.fr</a>	04 50 10 38 63
<b>Infirmierie</b>	Infirmière <i>Voir horaires page 8</i>	Alyson BUSK	<a href="mailto:infirmierie@st-michel.fr">infirmierie@st-michel.fr</a>	04 50 10 38 60
<b>CDI</b>	Fabienne PITET-PRIOUX et Cécilia ROBERT		<a href="mailto:cdi@st-michel.fr">cdi@st-michel.fr</a>	04 50 45 94 87
<b>Accueil &amp; restaurant scolaire</b>	Carole FLOUZAT et Clarisse MAES		<a href="mailto:accueil@st-michel.fr">accueil@st-michel.fr</a> <a href="mailto:restaurant-scolaire@st-michel.fr">restaurant-scolaire@st-michel.fr</a>	04 50 45 05 20
<b>Secrétariats</b>	Assistante de direction	Laurence BERSINGER	<a href="mailto:secretariat@st-michel.fr">secretariat@st-michel.fr</a>	04 50 45 62 61
	Secrétariat scolaire	Chantal GENANS	<a href="mailto:secretariat-scolaire@st-michel.fr">secretariat-scolaire@st-michel.fr</a>	04 50 45 66 16
	Assistant directeur adjoint	Jean-Philippe TORION	<a href="mailto:jp-torion@st-michel.fr">jp-torion@st-michel.fr</a>	04 50 05 82 03
	Assistante secrétariat général - RH	Sandrine HEBERT	<a href="mailto:secretariat-general@st-michel.fr">secretariat-general@st-michel.fr</a>	04 50 05 82 02
<b>Comptabilité</b>	Facturation familles	Véronique PEYLET	<a href="mailto:veronique.peylet@st-michel.fr">veronique.peylet@st-michel.fr</a>	04 50 45 22 28
	Comptabilité fournisseurs	Agnès POLI	<a href="mailto:agnes-poli@st-michel.fr">agnes-poli@st-michel.fr</a>	

## INFORMATIONS GENERALES

Vous trouverez ci-dessous un petit mémento alphabétique qui permettra aux parents de comprendre le fonctionnement des diverses instances de notre établissement.

### A.A.E.S.L.

ASSOCIATION ANNECIENNE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE.

Cet organisme de gestion établit les factures aux familles, reçoit les subventions de l'état et paie les divers personnels non salariés de l'état. Son président est Monsieur Christian BERTA.

### ABSENCES

Pour signaler les absences, deux possibilités :

- soit par téléphone au 04 50 45 05 20 puis taper 1
- soit par courriel : [absences@st-michel.fr](mailto:absences@st-michel.fr)

### ACCUEIL

Contact : 04 50 45 05 20 – touche 2 pour toutes informations.

**Du lundi au vendredi de 7h45 à 12h - 13h30 à 17h30**

Ce service assure le suivi des comptes « restaurant scolaire » (Cf rubrique « Restaurant scolaire »).

### A.F.B.

ASSOCIATION DU FAUBOURG DES BALMETTES.

C'est l'organisme immobilier qui est chargé des constructions, grosses réparations et en particulier du remboursement des emprunts.

Son président est Monsieur Bernard BOZON.

### ANIMATION PASTORALE

A partir du projet pastoral de l'Etablissement est organisée une planification des activités religieuses, retraites, formation des catéchistes. Une Association (Aumônerie Saint-Michel) gère ces activités. **Le comité pastoral** est composé d'éducateurs, professeurs et parents. Il se réunit régulièrement pour effectuer ce travail. **Voir le livret «propositions pastorales».**

### A.P.E.L. SAINT-MICHEL

Association des parents d'élèves. Ses activités sont multiples, en lien avec une structure départementale et nationale (voir informations en début d'année).

### ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE (ARS)

Afin de vous informer ; consulter le site internet : [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

### ACTIVITES CULTURELLES

La participation aux activités culturelles sera facturée à la 2<sup>ème</sup> période, avec les frais de scolarité.

Les activités culturelles ont lieu 1 semaine sur 2 (en fonction des classes) ; le mardi pour les secondes ; le lundi pour les 1<sup>ère</sup> et le jeudi pour les Terminales.

### ASSOCIATION SPORTIVE – U.G.S.E.L.

*Fédération sportive Educative de l'Enseignement catholique)*

L'association sportive permet aux élèves qui le désirent de participer à des compétitions sportives inter-établissements (départementales-régionales-nationales) en liaison avec l'UGSEL.

Ces activités se déroulent en dehors du temps scolaire essentiellement, entre 12h et 13h et le mercredi après-midi.

Notre volonté est de faire vivre l'AS comme un lieu d'éducation, de former les jeunes à la prise de responsabilité, de leur transmettre le goût de l'effort, de la persévérance et de les initier à la vie associative.

Ses domaines d'intervention sont les suivants :

- sports collectifs : hand-ball, volley-ball, futsal
- sports individuels : cross-country, athlétisme, badminton, gymnastique, tennis de table, musculation.

L'animation est assurée par les enseignants d'EPS. Adhésion Association Sportive Saint-Michel : 7 €

Elle est affiliée à l'U.G.S.E.L. Les indications pratiques seront communiquées à la rentrée par les professeurs.

## ASSURANCE

VOUS DEVEZ VEILLER A CE QUE VOTRE ENFANT BENEFICIE D'UNE ASSURANCE :

- responsabilité civile (dommages causés)
- individuelle accident (dommages subis) : tous dommages corporels subis par l'enfant lui-même, qu'il y ait un responsable ou non y compris les bris de lunettes, appareils auditifs, dentaires, d'orthodontie ; invalidité ; décès.
- frais de recherche et sauvetage
- frais de secours y compris les frais de secours sur piste lors de sorties ski
- assistance, rapatriement.

Pour être complète, cette assurance doit couvrir votre enfant pendant :

- le temps scolaire pour toutes les activités organisées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement notamment à l'occasion des sorties, voyages et stages dont les stages linguistiques, les activités sportives y compris le ski, les activités socio-culturelles ;
- le temps extra-scolaire : week-end, vacances, 24/24 ;
- le trajet.

Veuillez vérifier auprès de votre assureur que votre contrat est bien conforme au descriptif ci-dessus non exhaustif.

## COMMENT ASSURER VOTRE ENFANT SCOLARISE ?

En souscrivant une assurance auprès de la compagnie de votre choix. Aucune proposition ne sera faite par l'intermédiaire de Saint-Michel.

## EN CAS D'ACCIDENT :

**Délai : Vous disposez de 5 jours pour faire la déclaration auprès de votre assurance.**

1. **Votre enfant doit prévenir** ou faire prévenir le professeur, le personnel d'éducation, l'accompagnateur, de tout accident survenant dans le cadre des activités organisées par l'établissement – dans et hors les murs – quelle que soit la gravité.
2. **Les parents doivent systématiquement prévenir :**
  - Leur compagnie d'assurance et se conformer à la démarche indiquée.
  - Madame Marianne QUINTON – Secrétaire Générale à Saint-Michel :  
Tél. 04 50 10 38 61 ou [marianne-quinton@st-michel.fr](mailto:marianne-quinton@st-michel.fr) à qui, ils donneront :
    - Le nom de leur compagnie d'assurance
    - L'adresse et le téléphone de l'agence
    - Le numéro de contrat ou de police
    - Le nom et prénom du souscripteur du contrat et son adresse.

Si votre enfant est «l'auteur» de l'accident, les coordonnées de votre assurance seront transmises à la famille de la «victime» afin que puisse «jouer» la responsabilité civile.

## BOURSES

### COLLEGE ET LYCEE

Nous informons les familles des élèves entrant en classe de 6ème qu'il existe des bourses du 1<sup>er</sup> cycle (6<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup>). Prendre contact avec le **secrétariat scolaire** (Mme Chantal Genans – 04 50 45 66 16), dès septembre, pour connaître les conditions d'octroi (barème) et éventuellement remplir un dossier.

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (BTS)

Il s'agit du Dossier Social Etudiant (D.S.E.).

Pour obtenir une bourse sur critères sociaux et universitaires et/ou une admission en résidence universitaire.

Demande à faire par vos soins, via Internet ([www.crous-grenoble.fr](http://www.crous-grenoble.fr)) entre mi-janvier et mi-avril de chaque année. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site internet du CROUS.

L'initiative de la démarche vous appartient.

## B.D.I. (BUREAU DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION)

Il propose une information sur l'orientation. Il est assuré par des parents d'élèves.

Une permanence, le vendredi de 12 h à 14 h, est ouverte aux élèves et à leur famille.

## BULLETINS TRIMESTRIELS – RELEVES DE NOTES : EPREUVES ANTICIPEES DU BAC ET DU BREVET

**Vous devez conserver les originaux.** Faire des photocopies en cas de besoin. **Aucun duplicata ne sera délivré.**

Vous pouvez consulter les notes sur Scolinfo (en passant par le site internet de Saint-Michel : [www.st-michel.fr](http://www.st-michel.fr)).

## C.D.I. (CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATIONS)

Fabienne PITET-PRIOUX et Cécilia ROBERT assurent l'ouverture du C.D.I. du lundi au vendredi.

Les élèves peuvent y faire des recherches grâce à la documentation disponible et à l'outil informatique.

## CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Ce comité est représentatif de tous les « partenaires de l'établissement » : associations, professeurs, parents, membres du personnel et élèves.

Il conseille le directeur pour développer de nouveaux projets ou procéder à des améliorations.

Il est aussi un lieu de débat, force de propositions.

A noter : conformément à la loi, il existe au sein de l'établissement un comité d'entreprise, des délégués du personnel et un comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT).

## COMPTABILITE

Le service comptabilité gère la facturation des élèves.

Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h45 à 16h.

Contact : Mme Véronique PEYLET – Mme Agnès POLI

Tél. 04 50 45 22 28 – Courriel : [veronique-peylet@st-michel.fr](mailto:veronique-peylet@st-michel.fr) – [agnes-poli@st-michel.fr](mailto:agnes-poli@st-michel.fr)

Pour l'étude de toute demande de réduction sur les frais de scolarité, prendre contact avec

Mme Marianne QUINTON ([marianne-quinton@st-michel.fr](mailto:marianne-quinton@st-michel.fr) ou 04 50 10 38 66).

## DIPLÔMES : BREVET - BACCALAUREAT

Les diplômes sont délivrés lors d'une matinée spécifique, un samedi matin, début novembre. Vous serez informé par courrier de la date précise.

**L'original est à conserver obligatoirement.** Ne jamais s'en dessaisir.

## DOSSIERS SCOLAIRES

Les familles des enfants nouvellement inscrits à Saint-Michel demanderont à l'ancien établissement de leur remettre le dossier scolaire de leur enfant et le déposeront à l'accueil de Saint-Michel. Si toutefois le dossier n'est pas remis à la famille, il faudra demander à l'établissement de le transmettre au secrétariat scolaire de Saint-Michel à l'attention de **Mme Chantal GENANS**.

## ETUDES

Pour l'école : de 16h45 à 17h45 pour les familles qui le désirent (inscription auprès des enseignants).

Elles débuteront le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017.



Pour le collège et le lycée : chaque division a sa manière de fonctionner : consulter les règlements de division distribués à la rentrée.

Pour le collège, fin à 17h45 (ou 17h25 si ramassage scolaire). Elles débuteront le lundi 4 septembre 2017.

Pour le lycée, les élèves peuvent travailler à Saint-Michel jusqu'à 19h.

## EXAMENS

Les années d'examen, les élèves ne doivent en aucun cas prendre des engagements :

- Avant la fin de l'année scolaire (brevet)
- Avant le 12 juillet (épreuves anticipées et baccalauréat) afin de pouvoir faire face aux convocations.

Pour tout examen (Brevet des Collèges, Baccalauréat ou B.T.S.), le candidat doit être obligatoirement en possession d'une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport.

**Aménagement des épreuves** du DNB (diplôme National du Brevet), du Baccalauréat et du BTS pour les **candidats en situation de Handicap** :

1. Les demandes d'aménagement des conditions d'examen doivent être déposées au moment de la demande d'inscription à l'examen.
2. Il appartient aux candidats, sollicitant un aménagement des conditions d'examen, d'établir leur demande, accompagnée des justificatifs médicaux, à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
3. Concrètement les élèves de St Michel concernés par cette situation doivent se présenter auprès de **Sandrine HEBERT**, dans les meilleurs délais, dès la rentrée scolaire, pour obtenir les imprimés nécessaires.
4. Les familles concernées seront informées des aménagements autorisés par les services du Rectorat ou de la DSDEN74 (Direction des Services de l'Education Nationale) dès réception de l'avis du médecin.
5. Au cas où aucune réponse ne leur serait parvenue 6 semaines avant le début de l'examen, il relève de la responsabilité des familles de se rapprocher de l'établissement scolaire afin de signaler cette difficulté.
6. Les élèves qui ont obtenu le bénéfice de cette reconnaissance doivent se présenter à l'examen muni de la décision.

## HORAIRES DES CLASSES

<b>Ecole</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h15 à 11h30 13h25 à 16h25 + Etudes (→17h45)
<b>Collège - Division des 6<sup>ème</sup> - 5<sup>ème</sup></b>	Lundi mardi, jeudi et vendredi	8h à 12h 13h25 à 16h25 (+Etudes)
	Mercredi	8h - 12h (pour les 5 <sup>ème</sup> )
<b>Collège- Division des 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup></b>	Lundi au vendredi	8h à 12h 13h25 à 16h25 (+Etudes)
<b>Collège (toutes divisions)</b>	Les élèves peuvent être convoqués à des retenues le mercredi matin ou après-midi selon l'emploi du temps.	
<b>Lycée</b>	Lundi au vendredi	8h à 12h 13h25 à 17h25 (+Etudes possibles jusqu'à 19h)
	Les élèves peuvent être convoqués à des retenues le samedi matin	

## INFIRMERIE

**Madame Alyson BUSK**, infirmière, assure ce service. Tél : 04 50 10 38 60 - Courriel : [infirmerie@st-michel.fr](mailto:infirmerie@st-michel.fr)

Son but est de préserver le bien-être de chaque élève, tant au niveau moral que physique, tout en limitant l'absentéisme. Si votre enfant « ne va pas bien » n'hésitez pas à prendre contact avec elle et de l'informer des nouveaux problèmes de santé survenant pendant la scolarité.

**Si votre enfant a un traitement à donner ou souffre d'allergies... l'infirmière a besoin d'une copie de l'ordonnance et d'une enveloppe qui contiennent le traitement concerné.**



Les vaccinations obligatoires : Vérifier le DTP à l'âge de 6 ans et entre 11-13 ans. Merci de fournir une copie de ces vaccinations lors de l'arrivée en classe de CP et sixième.

**Horaires de l'infirmerie pour l'externat : lundi – mardi – jeudi - vendredi : 9h- 11h30 / 12h30-16h30**

En dehors de ces heures, les urgences sont gérées par les divisions. En cas d'urgence, s'il s'avère impossible de joindre rapidement la famille, les enfants blessés (ou dont l'état est incompatible avec une présence dans l'établissement) sont toujours conduits, au centre hospitalier d'Annecy en véhicule sanitaire (après appel du 15).

Merci de prendre en charge votre enfant s'il est malade en le gardant à la maison (cela évitera que l'on vous rappelle pour venir le chercher). **Nous ne gardons pas les élèves malades dans l'établissement : les parents devront s'organiser le cas échéant.** Si vous lui donnez un médicament, pensez à lui préciser le nom. L'infirmière juge de la nécessité des soins ou du retour au domicile et non l'élève par portable avec ses parents !

**Notez que votre enfant ne peut assumer une matinée de cours sans avoir pris un petit-déjeuner correct et, s'il n'a pas eu le temps, pensez à lui donner un goûter.**

## INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

## LIVRES ET MANUELS SCOLAIRES

Tous les livres (de la primaire au lycée) sont fournis par l'établissement. Aucune liste n'est donc communiquée.

**Attention : pour les lycéens, obligation d'être en possession du Pass'Region.**

Merci de consulter le dossier financier, joint à cet envoi, pour toutes les informations utiles aux livres scolaires.

## LIVRE DE L'ANNEE – INTERNET - PHOTOS

Le livre de l'année donne chaque année un aperçu de la vie à Saint-Michel (vie scolaire et extra scolaire).

Les bons de commande sont distribués aux élèves courant avril - mai.

Il est constitué à partir de photos prises tout au long de l'année. **L'inscription à Saint-Michel autorise automatiquement la parution des photos des élèves dans le livre.** Certaines de ces photos peuvent aussi illustrer le site Internet de Saint-Michel ([www.st-michel.fr](http://www.st-michel.fr)) ou certains sites de classe créés et gérés par les enseignants après autorisation du directeur, à l'exclusion de tout autre (blogs et sites d'élèves par exemple).

Des photos de groupes peuvent aussi illustrer différentes publications présentant Saint-Michel (sauf en cas d'opposition des parents envoyée par courrier au chef d'établissement).

## NOTES DES EPREUVES ANTICIPEES DU BAC EN 1ERES / DU DNB EN 3E

En classe de Première, plusieurs matières (selon les séries) sont passées comme épreuves anticipées du Bac. Un relevé de notes vous est transmis à la rentrée de septembre : il est impératif de le conserver. **Aucun duplicata ne sera délivré par le rectorat. Idem pour les notes du DNB.**

**Consultation des notes sur Internet :** Voir procédure sur la convocation aux examens qui doit être conservée.

## ORIENTATION

**Monsieur Jean-Marie BOASSO** est chargé de l'orientation, de la sixième à la seconde.

Pour le lycée, les problèmes particuliers sont à traiter avec les préfets des niveaux concernés.

En fin de Terminale, l'information scolaire et professionnelle, le suivi des dossiers du baccalauréat, les inscriptions en classes préparatoires, I.U.T, Grandes Ecoles sont assurés par **Madame Hélène BRUERE**.

## PHOTOS DE CLASSE

Les élèves seront photographiés par classe et individuellement :

**Lundi 18 et mardi 19 septembre 2017.**

En cas d'opposition de votre part à la photographie individuelle de votre enfant, veuillez le faire savoir par écrit à Jean-Philippe Torion, **avant le vendredi 8 septembre 2017.**

## RECENSEMENT

Pour se présenter aux examens, les élèves âgés de 16 ans doivent se faire recenser en se présentant à la Mairie de leur domicile (au cours du trimestre où ils atteignent l'âge de 16 ans). Une attestation leur sera remise. Elle est à conserver.

## REGLEMENTS

L'Etablissement possède un règlement intérieur qui sera communiqué par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

### MERCI DE NOTER LES POINTS SUIVANTS :

- **Sécurité** : l'utilisation de la passerelle est obligatoire pour traverser la voie publique pendant les heures de présence dans l'Etablissement.
- **Dépose des élèves** : Veuillez utiliser l'aire de dépose et de stationnement prévue rue de la Cité.
- **En cas de fermeture du portail rue de la Cité**, les élèves doivent rentrer obligatoirement par le portail principal, à côté du poste de sécurité, Faubourg des Balmettes, côté grande cour et utiliser la passerelle le cas échéant. Il est interdit de passer par-dessus les barrières et les portails.
- Si vous devez prendre un enfant après les cours, **il doit vous attendre dans l'enceinte de l'établissement.**
- **La circulation des véhicules et cycles** (y compris patinette et « skate-board ») **est interdite** aux élèves dans l'enceinte de Saint-Michel. **Les parkings ne sont pas gardés.**
- **La pratique de l'auto-stop est interdite dans le cadre de déplacements sportifs, culturels ou autres (TPE)** pendant les heures scolaires.
- Aucune responsabilité ne pourra être imputable à Saint-Michel **en cas de vol, détérioration** concernant soit les effets personnels, soit les véhicules en tout genre (y compris sur le parking à scooters).
- **Afin d'éviter les vols d'effets personnels, des casiers sont mis à disposition des élèves** pour un prix annuel de 20 € (imprimé ci-joint à compléter). **Pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> cette location est obligatoire.** Pour les élèves de la 4<sup>ème</sup> à la terminale, la location est facultative.

Ces casiers doivent être cadenacés (éviter les cadenas à code). Aucun objet de valeur ne doit y être déposé. Nous ne sommes pas responsables des vols éventuels dans ces casiers.

Le Directeur ou l'un de ses adjoints peut demander à l'élève d'ouvrir son casier. Aucun produit illicite ou interdit ne doit y être entreposé.

- Les élèves ne peuvent être contactés par téléphone pendant leur présence dans l'Etablissement. Seuls les messages graves et urgents peuvent être communiqués (dans un délai raisonnable) aux élèves.
- Il est **interdit de fumer dans l'Etablissement et aux abords immédiats.**
- Une **éphéméride trimestrielle** est remise à chaque élève en début de trimestre. Ce document sert de convocation pour toutes les réunions qui concernent le niveau de classe de votre enfant ou les activités particulières auxquelles il participe. Les dates des principales réunions sont aussi sur le site Internet.
- **Téléphone portable** : utilisation strictement interdite dans l'enceinte de l'établissement (y compris pour les activités hors Saint Michel) pour les écoliers et les collégiens ainsi que dans l'ensemble des bâtiments pour les lycéens et les étudiants de BTS.

## RESTAURANT SCOLAIRE

A compter du 1<sup>er</sup> septembre, la restauration scolaire sera assurée par la société SODEXO avec un développement des produits bio et locaux.

Le restaurant scolaire est géré à partir d'un système informatique permettant la réservation du repas (sauf à l'école primaire) puis la prise d'un plateau le midi (pour tous).

Chaque personne susceptible de manger au restaurant scolaire (que ce soit occasionnellement ou régulièrement) devra être munie d'une carte d'identification. Elle réservera son repas (sauf l'école primaire) sur l'une des bornes installée dans chaque division, à partir de la veille à 14h10 jusqu'au jour même 10h10.

Tout repas réservé mais non consommé sera débité du compte de l'élève sauf pour une absence dûment justifiée et acceptée par l'établissement.

Nous vous proposons un paiement en ligne des repas, par carte bancaire, ainsi que la consultation des comptes individuels «restaurant scolaire» de vos enfants ([www.st-michel.fr](http://www.st-michel.fr))

**Aucune annulation ne sera possible.**

Pendant le mois de septembre, tous les règlements déposés à l'accueil avant 12 heures, du lundi au vendredi, seront crédités sur le compte après 14 heures. Soyez vigilants pour que le compte ne soit pas à zéro.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, les règlements déposés à l'accueil avant 8h30, du lundi au vendredi, seront crédités sur le compte de l'élève le jour même, pour 10h au plus tard. Dans ce cas, l'élève devra réserver son repas pendant la récréation de 10h.

Les cartes mises en service sont valables toute la durée de la scolarité de l'enfant.

**Information complémentaire avec les documents financiers ou par courriel à [restaurant-scolaire@st-michel.fr](mailto:restaurant-scolaire@st-michel.fr)**

Carole FLOUZAT assure l'accueil de l'établissement et gère le suivi du système de gestion du restaurant scolaire. N'hésitez pas à la contacter soit par le courriel ci-dessus, soit par le standard (04 50 45 05 20 – Taper 2).

## SCOLINFO

Il s'agit d'un service Internet pour consulter les absences, les notes et les sanctions de votre (vos) enfant(s) en collège et en lycée.

Il est accessible avec un simple navigateur Internet, depuis le site de Saint-Michel ([www.st-michel.fr](http://www.st-michel.fr)).

**L'identifiant et le code seront envoyés en octobre uniquement aux nouveaux parents. Ce code est à conserver et sera utile pendant toute la scolarité de votre enfant.**

Le service est activé fin septembre.

## SECRETARIAT

Le secrétariat de l'établissement est assuré de la façon suivante :

**Chantal Genans assure le secrétariat scolaire** : certificat de scolarité, gestion et envoi des notes, transports scolaires, bourses, secrétariat des divisions...

Tél. 04 50 45 66 16 - [secretariat-scolaire@st-michel.fr](mailto:secretariat-scolaire@st-michel.fr) - **Bureau C121 (Vie scolaire)**

**Horaires** : Ouvert du lundi au vendredi - de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

**Jean-Philippe Torion assure l'assistance de Jean-Marie Boasso**, Directeur-adjoint du collège et du lycée.

Tél. 04 50 05 82 03 - [jp-torion@st-michel.fr](mailto:jp-torion@st-michel.fr) - **Bureau A002**

**Laurence Bersinger assure l'assistance du Père Bruno Lecoin**, Directeur, ainsi que l'ensemble des demandes de rendez-vous pour le directeur. Elle est aussi en charge des inscriptions à Saint-Michel et du suivi des BTS.

Tél. 04 50 45 62 61 - [secretariat@st-michel.fr](mailto:secretariat@st-michel.fr) - Son bureau est situé au rez-de-chaussée (bât A), à côté de l'accueil.

## SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE (SERVICE DIOCESAIN)

Pour bénéficier de ce service, il convient de s'adresser à la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique, 4 avenue de la Visitation à Annecy, téléphone 04-50-33-09-24.

Une permanence d'écoute à lieu à St-Michel. Voir le planning à l'infirmerie.

## SKI

Une activité ski est proposée le mercredi après-midi (hors vacances scolaires) durant le 2<sup>ème</sup> trimestre pour les collégiens (et les lycéens qui n'auraient pas cours le mercredi après-midi). Un camp ski/travail a lieu la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de février.

Les élèves de 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vont au ski au second trimestre à la place de l'E.P.S (le retour est prévu à 17h30).

## TAXE D'APPRENTISSAGE

L'établissement est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage en hors quota, catégorie A. N'hésitez pas à consulter le site internet ([st-michel.fr](http://st-michel.fr), rubrique « nous soutenir ») ou nous contacter pour tout renseignement :

[stephanie-joly@st-michel.fr](mailto:stephanie-joly@st-michel.fr) - 04 50 05 82 00 - **Bureau C221**

## TRANSPORTS

Bus SIBRA - tél. 04 50 10 04 04, du lundi au vendredi 8h30 - 19 h - samedi 8h -18 h (lignes n° 4 et 15).

Ramassage scolaire : s'adresser à la mairie de votre commune ou à la SIBRA (si vous habitez Annecy)

Services routiers et SNCF : s'adresser aux transporteurs.

De nombreux circuits de ramassage scolaire desservent Saint Michel.

## PRIERE

« Dieu, Père miséricordieux,  
qui as révélé Ton amour  
dans ton Fils Jésus-Christ,  
et l'as répandu sur nous  
dans l'Esprit Saint Consolateur,  
nous Te confions aujourd'hui  
le destin du monde  
et de chaque homme » (1) .

Nous Te confions en particulier  
les jeunes de toute langue, peuple et nation :  
guide-les et protège-les le long des sentiers périlleux de la vie  
et donne-leur la grâce de récolter de nombreux fruits  
de l'expérience des Journées Mondiales de la Jeunesse de Cracovie.

Père Céleste,  
rends-nous témoins de Ta miséricorde.  
Apprends-nous à annoncer la foi aux hésitants,  
l'espérance aux découragés,  
l'amour aux indifférents,  
le pardon à ceux qui ont fait du mal  
et la joie aux malheureux.  
Fais que l'étincelle de l'amour miséricordieux  
que tu as allumée en nous  
devienne un feu qui transforme les cœurs  
et renouvelle la face de la terre.

Marie, Mère de Miséricorde, prie pour nous  
Saint Jean-Paul II, prie pour nous  
Sainte Faustine, prie pour nous.

**Prière créée pour les Journées Mondiales de la Jeunesse en 2016 à Cracovie.**

*(1) Extrait de la prière par laquelle Saint Jean Paul II a confié le monde à la Miséricorde Divine à Cracovie le 17 Août 2002.*